

6. INFORMATIONS SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Le Groupe CDA opère sur le marché des loisirs actifs de type sportif et/ou de divertissement familial, qui présentent un caractère de saisonnalité extrêmement marqué. La structure des emplois et l'organisation du travail sont directement corrélées aux spécificités professionnelles et géographiques de ces métiers, ce qui amène à privilégier une organisation nettement décentralisée des dispositifs de gestion des ressources humaines, au plus près des réalités sociales et humaines de l'exploitation. Les sociétés du Groupe partagent en outre des valeurs fortes en matière de qualité du management, de négociation sociale, de prévention et de sécurité du travail, et d'insertion dans le tissu social.

Les informations sociales publiées ci-après sont basées sur un périmètre constant correspondant aux sociétés intégrées globalement pour la France et l'Italie.

6.1. Les effectifs

Au 30 septembre 2004, 1 518 personnes travaillent dans les différentes implantations du Groupe CDA.

	Permanents	CDD	Saisonniers	Autres vacataires	Total	Domaines Skiabiles	Divertissement Familial	Holding
Au 30/09/2004	951	62	488	17	1 518	686	787	45
Au 30/09/2003	951	57	420	40	1 468	666	760	42

La date de clôture du 30 septembre correspond à une période de faible activité ; 63 % de l'effectif est composé de salariés permanents. Les saisonniers présents travaillent essentiellement sur les sites de Divertissement Familial.

En pleine saison, la répartition entre salariés permanents et non-permanents est très différente ; les effectifs permanents représentent 22 % de l'effectif total dans les Domaines Skiabiles au 31/03/04 et 28 % dans les sites de Divertissement Familial au 31/08/04.

Les variations mensuelles peuvent être synthétisées comme suit (en équivalents temps plein) :

Mois	10-03	11-03	12-03	01-04	02-04	03-04	04-04	05-04	06-04	07-04	08-04	09-04	Moyenne
Domaines Skiabiles	677	687	1 670	2 501	2 540	2 518	2 382	805	651	798	798	666	1 391
Divertissement Familial	706	484	468	483	538	799	1 342	1 324	1 369	1 552	1 646	1 036	979
Holding	45	45	46	44	44	42	43	43	43	43	45	45	44
Total													
2003/2004	1 428	1 216	2 184	3 028	3 122	3 359	3 767	2 172	2 063	2 393	2 489	1 747	2 415
Total													
2002/2003	1 471	1 246	2 184	2 996	3 058	3 320	3 718	2 159	2 169	2 465	2 513	1 840	2 429

La répartition par tranche d'âge et par ancienneté

Tranches d'âge	- de 25 ans	26 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 55 ans	+ de 55 ans
Total au 30/09/2004	20,0 %	12,2 %	27,9 %	26,4 %	7,0 %	6,5 %
Total au 30/09/2003	21,4 %	14,7 %	22,0 %	17,7 %	13,0 %	11,1 %

La pyramide des âges des personnels du Groupe varie très fortement selon les activités et les périodes de l'année. L'effectif en pleine saison des sites de Divertissement Familial est à près de 50 % composé de jeunes de moins de 25 ans (vacataires, contrats saisonniers essentiellement), alors que pour les Domaines skiables les effectifs sont composés à 60 % de personnes de 31 à 50 ans.

L'ancienneté est également beaucoup plus élevée dans les Domaines Skiables : 58 % des salariés au 31/03/04 ont plus de 4 ans d'ancienneté, contre 20 % dans les sites de Divertissement Familial au 31/08/04.

L'égalité professionnelle

% de femmes dans l'effectif total	Permanents	Non permanents	Total
Au 30/09/2004	29,1 %	49,2 %	36,6 %
Au 30/09/2003	28,9 %	50,1 %	36,4 %

La proportion de femmes dans l'encadrement est de 31 % environ.

En pleine saison, les femmes représentent 31 % des effectifs dans les Domaines Skiables et 53 % des effectifs dans les sites de Divertissement Familial.

6.2. Bilan social

La durée du travail est de 35 heures hebdomadaires dans les sociétés françaises du Groupe et elle est de 40 heures en Italie.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées représente 1,24 % du nombre total d'heures travaillées.

Conditions de recrutement

Dans les stations de sports d'hiver, en France, les contrats des anciens saisonniers sont reconduits par priorité d'une saison à l'autre (Article 16 de la CCN des exploitants de Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques). De nombreuses candidatures spontanées sont reçues chaque année par les stations.

Dans les sites de Divertissement Familial, le processus de recrutement, harmonisé sur l'ensemble des parcs, se déroule en plusieurs étapes : les offres de postes vacants sont diffusées auprès des ANPE locales, par la presse, par affichage, internet et mailing auprès d'organismes partenaires. Parallèlement, les saisonniers ayant donné satisfaction sont rappelés. Une part importante de l'effectif recruté est composée d'étudiants trouvant ainsi un emploi en période de vacances scolaires. Afin de mieux maîtriser la gestion du recrutement et du suivi des contrats du personnel saisonnier, Grévin & Cie a développé un mode d'administration des candidatures utilisant internet et le réseau intranet de l'entreprise. Ce logiciel sera généralisé dans la société pour l'exercice 2004-2005.

Départs

Motifs de Départs	Démissions	Licenciements	Fin de contrats	Période d'essai	Retraite	Décès
En 2003/2004	275	55	4 268	77	15	5
En 2002/2003	196	82	4 309	79	10	3

NB : Les contrats de vacataires et cachets sont exclus des données ci-dessus.

L'activité saisonnière entraîne un nombre important de contrats à durée déterminée.

Absentéisme

En nombre de jours	Accidents du travail	Maladie	Maternité	Absences non payées	Autres	Total	Taux d'absentéisme (en %)
En 2003/2004	5 105	13 532	2 167	4 961	631	26 396	3,0 %
En 2002/2003	5 861	14 749	2 284	5 231	644	28 769	3,4 %

D'importants efforts de prévention et de formation à la sécurité du travail ont été effectués depuis 2 ans. Cette politique de prévention se concrétise par une baisse des jours d'absence.

Formation

Sur l'ensemble des sites, des formations spécifiques sont organisées à l'intégration pour les personnels saisonniers et autres non-permanents. En outre, chaque société élabore un plan de formation annuel. Durant l'exercice, 2 622 personnes ont bénéficié d'une formation, ce qui représente 38 900 heures.

Relations professionnelles

La représentation du personnel dans le périmètre concerné est assurée par 138 représentants du personnel et 14 délégués syndicaux.

Hygiène et sécurité

	Taux de fréquence ^(a)	Taux de gravité ^(b)	Durée des arrêts (en jours) ^(c)
2003/2004	67,9	1,3	18,5
2002/2003	109,3	1,5	13,7

(a) Nombre d'accidents avec arrêts de plus de 24 h x 1,000,000/nombre d'heures travaillées.

(b) Nombre de jours d'arrêt x 1,000/nombre d'heures travaillées.

(c) Nombre de jours d'arrêt /nombre d'arrêts.

Conformément à la loi du 31.12.1991 et au décret du 05.11.2001, des documents d'évaluation des risques professionnels sont établis et actualisés régulièrement. Ils comportent l'identification des risques et leurs inventaires.

Pour les Domaines Skiabiles, les principaux risques identifiés sont : les chutes et les déplacements à ski. Pour les sites de Divertissement Familial, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

Rémunérations

→ Charges de personnel France (sauf Chamonix) et Italie

Charges de personnel (en millions d'euros)	2002/2003	2003/2004	Variation
Rémunérations (y compris éléments annexes du salaires)	64,53	69,18	7,2 %
Charges sociales	24,20	25,78	6,5 %
Intéressement et participation	4,67	4,74	1,5 %
Total	93,40	99,70	6,7 %

➔ *Rémunération moyenne mensuelle par métier (personnel permanent)*

CDI uniquement (en euros)	Cadres		TAM		O - E	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Domaines Skiabiles (hors SMA)	4 410	3 468	2 675	2 429	2 172	2 020
Divertissement Familial	4 622	3 779	2 030	1 782	1 519	1 426

Le Groupe et la responsabilité citoyenne

Par le biais de divers prélèvements et taxes (taxe professionnelle pour 8,8 M€, redevances de concession des domaines skiabiles pour 5,4 M€, taxe Loi Montagne pour 9,0 M€), le Groupe est un important contributeur des ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité. Au total, ces contributions représentent 7,1 % du chiffre d'affaires France (hors CMB) + Italie.

➔ *La répartition géographique du personnel*

Le personnel employé par le Groupe, en France, se répartit à 44 % dans le périmètre de la Région Ile-de-France et du département de l'Oise et à 36 % dans les deux Savoie.

Dans les Domaines Skiabiles, les bassins d'emploi sont très localisés : malgré le caractère saisonnier de l'activité, 86 % du personnel employé réside dans les deux Savoie. Les sociétés du Groupe sont le premier employeur et le premier contributeur de ressources financières des communes sur lesquelles elles sont implantées.

Dans les sites de Divertissement Familial, le bassin d'emploi est un peu plus étendu ; 74 % du personnel vient de l'Oise et de l'Ile-de-France.

➔ *Les relations avec les milieux associatifs et de l'éducation*

On estime que le budget des sociétés consacré à des associations est de l'ordre de 0,4 M€ pour cet exercice.

Pour les sociétés de Domaines Skiabiles, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et ski clubs, d'appui aux offices de tourisme, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs. En toute occasion, elles participent au développement des stations.

Pour les sites de Divertissement Familial, on peut citer le Parc Astérix qui offre des aides logistiques à des associations locales et aussi l'Aquarium de Saint Malo où des événements sont organisés en partenariat avec l'association « Mer Fragile ».

Les sociétés du Groupe sont très liées avec le monde de l'éducation et accueillent chaque année de nombreux étudiants comme stagiaires :

	Nombre de stagiaires	Nombre de contrats d'apprentissage	Nombre de contrats de qualification
2003/2004	255	19	82
2002/2003	229	17	77

➔ *La sous-traitance*

Les opérations comptabilisées en sous-traitance générale représentent 4,2 M€ sur l'exercice, soit environ 2 % des charges d'exploitation. Des sous-traitances ponctuelles peuvent être comptabilisées en charges d'entretien et de réparation. Les sociétés s'assurent que leurs sous-traitants respectent les dispositions des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.